

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6d. PAR ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

PAR ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 24 Novembre. 1848

BUREAU DE REDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14.

JOURNAL RELIGIEUX.

LE COMMUNISME CHRETIEN.

(Deuxième article.)

La vérité, la justice, la charité, la clémence, tout ce qui est beau et grand appartient exclusivement à l'élément religieux. En dehors de cet élément divin, on ne saurait, quoi qu'on fasse, rien fonder de bien, d'utile, de durable, ni résoudre au profit de tous, de l'humanité entière, ces théories sociales qui, sous l'empire des passions, se dressent chaque jour comme autant de spectres menaçants ou d'écueils inévitables, parce qu'en dehors de l'élément religieux, il n'y a que ténèbres, mensonge, hypocrisie, qu'égoïsme, que vice, qu'impureté, que scélératesse et désordre.

Dieu seul est bon, d'une bonté infinie; et l'homme de Dieu seulement, l'homme animé de l'esprit et éclairé de la lumière d'en haut, l'homme sincèrement, profondément religieux participe, dans une mesure relative, bornée, à la bonté absolue de l'Être des êtres. Celui-là exclusivement est fait à l'image de Dieu; tous les autres ressemblent à Satan. Or Satan, c'est le péché. Tous les maux, tous les crimes de la société viennent de ce qu'elle n'a pas été ce qu'elle doit être, éminemment religieuse. Si la société avait possédé et conservé l'esprit de Jésus-Christ, si elle avait été chrétienne, elle aurait échappé aux divisions, aux fureurs, aux convulsions, aux souffrances, aux bouleversements et aux ruines qui l'ont sans cesse affligée. Mais loin de là, toute chair a corrompu sa voie. L'autorité, qui longtemps, dans tous les ordres et à tous les degrés de la hiérarchie, s'est vue si forte, entourée de tant de prestiges et d'éclat; elle qui devait donner l'exemple de toutes les vertus, en jeter et en cultiver les germes dans le cœur de toutes les générations, et répandre comme une rosée céleste, jusque dans les dernières profondeurs sociales, une influence salutaire, l'autorité a donné le premier signal de la révolte contre Dieu: elle a méconnu sa mission, forfait à tous ses devoirs, perverti et corrompu ceux-là mêmes qu'elle devait rendre et conserver purs; et quand son langage a été digne, irréprochable, elle l'a démenti par ses actes; il y a toujours eu entre sa pensée et son verbe un fatal mensonge.

Au lieu d'être douce, bienveillante, protectrice, paternelle, l'autorité n'a su être qu'orgueilleuse, insolente, oppressive et spoliatrice; au lieu d'être les tuteurs et la Providence terrestre des peuples, de consacrer leur existence au bien-être moral et matériel de leurs sujets, la plupart des princes et des rois n'en ont été que les tyrans et les persécuteurs; armés du

leurs émules et leurs imitateurs. Après avoir, à l'instar des princes, apostasié et secoué le joug moral, ils donnèrent les premiers l'exemple si funeste et si contagieux de la résistance à l'autorité, de la rébellion contre les chefs des nations, ignorant, eux aussi, dans leur aveuglement, qu'en agissant de la sorte ils saperaient leur propre puissance, et apprenaient aux petits à secouer la légitime domination des grands. C'est ce qui arriva bientôt, et il y eut là une double justice: car, à partir de leur apostasie, ils se vouèrent tout entiers au culte des passions honteuses, et tarirent dans leur cœur endurci les sources saintes de la charité chrétienne. Ils devinrent de mauvais riches, et leur fortune, dont le superflu devait être consacré au soulagement du pauvre, fut dissipée en scandaleuses profusions, servit d'aliment à la débauche et au libertinage. Leur orgueil et leur cynisme furent un spectacle désolant pour le peuple exténué de misère, et qui, complètement démoralisé à son tour, n'eut plus l'héroïsme de la résignation et de la souffrance, ne comprit plus de la vie que les jouissances grossières, convoita avidement le bonheur et les biens des riches, pour lesquels il n'eut plus que de la colère et du mépris.

Ainsi, l'impiété donna partout ce qu'elle possède, le mal et le désordre. Sous son influence, les grands et les riches oublièrent qu'ils sont les protecteurs et les économistes des pauvres; qu'ils ne sont que les administrateurs de ces biens que Dieu leur a confiés, et dont le superflu doit être versé dans le sein de l'indigence; et le peuple, de son côté, n'a plus su se résigner à l'obéissance, aux privations, aux durs labeurs et à toutes les angoisses de sa position précaire et malheureuse. De cette sorte, l'homme devint étranger à l'homme; la charité fut bannie du monde; la société se composa d'ennemis, d'oppressés et d'opprimés, et l'humanité, loin d'offrir le spectacle magnifique de la concorde et de l'amour, loin de réaliser la pensée chrétienne, de former une seule famille, un peuple de frères, fut dévorée par la haine et les divisions. De là ce malaise, ces agitations internes, ce travail mystérieux et lugubre de l'envie, ces inquiétudes, ces craintes, ces terreurs secrètes qui éclatent tout-à-coup en convulsions terribles, enfantent d'affreux désastres et font de la terre un enfer.

Tels ont été jusqu'à ce jour l'état et les effets de la civilisation révolutionnaire, c'est-à-dire de cette civilisation orgueilleuse et insensée qui s'appuie uniquement sur les puissances humaines, à l'exclusion de tout secours, de tout élément religieux.

Prétendus amis de l'homme! philosophes superbes, qui, dans votre dédain, traitez la religion de préjugé et de super-

notre prochain comme nous-mêmes; sa-chez donc surtout que le doigt de Dieu a gravé ces mots sur une page immortelle: « Les entrailles de l'impie sont cruelles. » *Viscera autem impiorum crudelia* (Prov. XII, 10). Et vous voudriez que ces entrailles inhumaines s'imposassent une privation, fissent taire une convoitise dans l'intérêt du pauvre! Ah! interrogez votre conscience et vos œuvres; demandez compte à votre mémoire de l'usage que vous avez fait de l'abondance au sein de laquelle vous êtes nés, des indigents que vous avez visités et secourus, des larmes que vous avez essuyées, des douleurs que vous avez guéries ou consolées, de la faim que vous avez apaisée, de la nudité que vous avez vêtue, et vous comprendrez que l'impie est l'antipode de la charité, que le cœur de l'impie ne renferme pas une sollicitude, une sympathie pour l'infortuné.

En dehors du sentiment religieux, la fraternité, la solidarité ne sont donc que des mots; le seul socialisme concevable, possible est donc celui des communistes si justement détesté, celui qui procède par le vol et la spoliation, et qui, loin de soulager de nombreuses misères, les multiplierait à l'infini, et plongerait la société dans une ruine universelle.

En vain vous inondez-vous du déluge toujours croissant de vos impuissantes et ridicules théories, et voudrez-vous que l'Etat protège, secoure efficacement les classes déshéritées. L'Etat, comme nous le dirons nous-mêmes, a de graves devoirs à remplir à cet égard, mais peut-il changer la condition humaine? Quelques mesures qu'il prenne, quelques institutions qu'il fonde, pourra-t-il suppléer au trésor inépuisable de la charité individuelle? Quand, au prix de sacrifices énormes, il aura ouvert des asiles pour les vieillards et les infirmes, créé des écoles pour les indigents, pourvu à certaines nécessités, que pourra-t-il de plus? Ah! ne donnez pas au pauvre des espérances irréalisables qui désarmeraient sa résignation et son courage en face de sa misère, et ajouteraient à ses maux l'horreur de sa condition, le tourment de désirs superflus et d'amères déceptions. Voyez ce qu'il a gagné aux utopies de quelques insensés, misérables flatteurs avides de pouvoir et de popularité qui, par leurs rêves imbéciles ou immoraux, ont ruiné l'industrie, et jeté d'un seul coup des millions d'ouvriers dans un affreux dénuement. Qu'une honte et un mépris éternels soient le châtement infligé à l'orgueil et à l'incapacité pratiques de ces hypocrites audacieux qui ont été et seront toujours le fléau du genre humain.

Pour nous, qui voulons secourir et non flatter nos frères malheureux, nous saurons nous renfermer dans les bornes du possible, et donner pour base à nos doctrines les devoirs autant que les droits de

compter sur vous? — Oh! s'il dépendait de moi!

— Ecoutez, dit Gustave, lorsque les faibles s'unissent, ils ont autant et quelquefois plus de chances de succès que les forts... Venez au jardin, et là, puisque nous sommes d'accord sur le principal et que nos cœurs s'entendent si bien, nous allons délibérer sur ce qui nous reste à faire...

— Qu'espérez-vous, puisque mon père a prononcé? — Venez, venez toujours.

Il continuèrent tous deux leur course rapide et arrivèrent à un charmant bosquet bien touffu, bien odorant, bien vert. Dans un si délicieux endroit, on ne pouvait être que bien inspiré. Caroline et Gustave s'assirent sur un banc de gazon qui décrivait une ligne circulaire entourée d'une haie d'aubépine, et recouverte d'un dôme de feuilles doucement agitées par le vent. Gustave prit le premier la parole.

— Mon amie, dit-il, la conjoncture est grave et si votre tendresse pour moi est vraie, vous ne devez pas reculer devant un acte de courage. Pendant que je m'adresserai directement à cet impertinent duc qui vient se jeter ainsi au travers de notre bonheur, il faut que vous alliez, vous, trouver votre père, vous jeter à ses pieds, lui demander grâce, seule avec lui, s'il n'est pas effrayé de la cause du malheur de votre vie entière...

— J'irai, j'irai, Gustave, mais il paraît si mal disposé!

— C'est une tentative, répliqua le jeune homme, et une tentative peut échouer ou réussir. Il faut toujours essayer. — J'essaierai.

— Il y a d'ailleurs un autre moyen reprit Gustave...

Il en était là quand un personnage se montra sous la porte verte du berceau.

— Monsieur le duc! fit Caroline en poussant un cri de frayeur. — Vous ici, monsieur! s'écria Gustave en le toisant d'un air provocateur. — Moi-même, répondit le duc; est-ce que je vous dérange?

— Monsieur, trêve de raillerie. Que faisiez-vous là? — Je viens de quitter votre père, dit froidement le noble duc, et je vous écoutais.

— Une pareille hardiesse! — Calmez-vous, calmez-vous... là... là... pas tant de colère; vous n'avez peut-être pas tant de sujet que vous le croyez de m'en vouloir.

— Que signifie cela? demanda Caroline toute surprise? — Ni vous non plus, mademoiselle, ajouta-t-il de l'air le plus innocent et le plus tranquille du monde. Eh! mon Dieu! est-ce que je ne sais pas ce que c'est que les jeunes gens... est-ce que je n'ai point passé par là?

— Quoi! monsieur, malgré la position que vous avez prise dans cette maison,

— Je désire votre bonheur avant tout, mes amis, continua-t-il en s'adressant aux deux jeunes gens, et vous serez contents de moi, je vous le promets... — Vous allez donc de ce pas dégager votre parole, demanda Gustave avec angoisse. — Pas précisément.

— Vous déclarerez donc à mon père que vous avez changé d'idée, et que vous n'êtes plus dans les mêmes intentions qui vous ont conduit ici? — Ah! ce serait mentir, et je vous répète que j'aime la franchise avant tout.

— Mais alors, monsieur, répliqua Gustave outré de fureur, permettez-moi de vous dire que vous ajoutez à tous vos torts envers nous celui d'une impertinente moquerie, et que je saurai vous faire repentir... — Une provocation! un défi!... Nous verrons cela dans une heure! riposta solennellement le duc. En attendant, je ne puis m'empêcher de vous déclarer que vous me jugez mal, bien mal, et que vous êtes des ingrats.

Et avant que Gustave eût pu répondre, avant que Caroline eût eu le temps de se rendre compte du sens de ces dernières paroles, l'élégant gentilhomme avait disparu...

Cette petite scène s'était passée à la suite de l'entrevue particulière du duc avec M. Gerbouleau, lorsqu'il était descendu pour se rendre de nouveau dans le parc, où il avait rencontré, ainsi qu'on vient de le voir, Caroline et Gustave.

Mme Vernier ayant aperçu de sa chambre la retraite de M. de Valmabelle, dit à son frère: — M. Gerbouleau est seul, courons tenter un dernier effort. — Allons, dit Robert.

A leur arrivée, M. Gerbouleau achevait de fermer son secrétaire. — Jean, dit l'ancien garde-français, nous venons savoir si bien décidément vous voulez être un père démenté. — Oh! mon frère, répliqua l'autre avec humeur, faites moi grâce de vos belles phrases... Je tiens pour dit ce que vous comptiez me dire tous deux, et à tous deux je vous répons en bloc, sans un mot de plus: *Mon parti est pris*.

— Et avec moi, Monsieur, demanda Mme Vernier, avec moi qui puis bien me dire la mère de Caroline, croirez-vous pouvoir vous montrer aussi durement taconique? — Ma sœur... Eh bien! oui, ma sœur, mon parti est pris... Je ne sors pas de là... Que diable! il faut du caractère.

En ce moment, Gustave et Caroline accoururent. Leur entrevue avec le duc les avait tout bouleversés, et ils recommencèrent leurs supplications, leurs plaintes, leurs prières, M. Jean se retrancha dans sa dignité, dans sa volonté inébranlable, dans son droit de père. Ni les représentations du jeune homme, ni les larmes de sa fille, n'eurent d'effet sur cette âme de rocher. On ne put rien obtenir de lui. —

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 24 NOVEMBRE 1848.

Les Finances du Canada.

D'après l'état officiel des affaires financières de notre province, il appert que le revenu provincial a souffert cette année une diminution de £66,797 7 0!

Suivant <i>Citizen</i> de la Gazette de Québec, « le revenu de cette année se monte à £500,000, dont £100,000 en débetures reçues en paiement de droits. Les £400,000 restant ne suffiront pas pour couvrir les demandes qui seront faites sur le trésor public. Mais calculons. D'abord,	Il y a l'intérêt de la dette pub.	£150,000	
Liste civile,	77,000		
Charges permanentes du Bas-Canada suivant les Actes de la législature	6,347		
Do de Haut-Canada do	8,746		
Do de Canada-Uni do	75,000		
Dépenses de la Législature	25,000		
Formant une somme nette de	£342,063 0 0		
A quoi il faut ajouter	140,000 0 0		
votés à la dern. session.			
Total.	£482,063 0 0		
Montant du Revenu provincial jusqu'au 10 octobre	£511,382 0 0		

Nous donnons les chiffres de *Citizen* pour ce qu'ils valent, sans en prendre la responsabilité; mais tenez qu'ils sont, ils s'accordent suffisamment avec l'état officiel ci-dessus, pour établir que les recettes de la province n'égalent pas ses dépenses. Il se trouve par conséquent, un déficit considérable que notre législature devra s'occuper de remplir.

Déjà quelques journaux ont commencé à parler d'économie; et déjà on a crié à la réduction des salaires des fonctionnaires publics depuis les ministres jusqu'au simple écrivain. Tout cela est bel et bon; mais nous croyons, nous, que ce n'est pas là que l'on doit commencer la réforme économique. Suivant nous, cette réforme doit se faire: 1o sur l'indemnité des représentants que l'on doit réduire, ou ce qui serait infiniment mieux, retrancher entièrement; 2o sur les dépenses de la chambre d'Assemblée et du Conseil Législatif qui sont énormes, surtout celles de l'Assemblée; 3o veiller à ce que personne, nous ne dirons pas, vole, mais chiselle à chaque session, une provision de papier, plumes, encre, pains à cacheter, etc; pour son usage et celui de toute sa famille pendant l'intervalle d'une session à l'autre; 4o faire cesser les honteux abus qui se commettent aux dépens de la province, à la faveur du droit que s'arrogent les membres de notre législature de recevoir et d'envoyer aux frais du public, non seulement leurs propres lettres, écrits politiques et autres, mais encore ceux de tous leurs parents et amis. On a porté la malhonnêteté jusqu'à affranchir de cette manière les lettres et paquets de certains marchands destinés pour l'Angleterre. Aussi, l'item des frais de poste faits par nos législateurs, se monte-t-il à chaque session à la jolie somme de £1800 à £2000 environ; 5o établir ce que deviennent chaque année, les sommes énormes dévorées par la chambre d'Assemblée sous le nom banal de contingents, et dont il n'est jamais rendu compte qu'en bloc; 6o faire une réforme et dans les bureaux des divers départements publics, et dans ceux de la législature; voir combien s'y trouvent d'employés capables de faire la besogne pour laquelle ils sont payés ceux dont le seul droit à percevoir les deniers publics se borne à être parent ou ami

rien sur la recommandation de M. tel ou tel.

Sans doute, il faut une réforme stricte, une réforme sévère, mais cette réforme doit commencer par ceux qui de droit sont les réformateurs, par les gardiens de la bourse publique, par les membres de la Chambre d'Assemblée. C'est de là que doit venir le remède; c'est là d'abord que doivent se faire tous les retranchements économiques; c'est cette chambre qui doit prêcher d'exemple l'économie; c'est à elle de prendre l'initiative dans cette salutaire réforme, non pas par des mots, mais par des actes; non pas en théorie, mais en réalité.

Il est devenu de mode depuis l'établissement du gouvernement responsable, de crier contre les salaires de ceux qui composent l'administration. On se récrie contre le chiffre énorme des émoluments de nos ministres; on les blâme on les critique sur tous les tons; mais ce blâme, mais cette critique sont-ils bien justes? Les membres de l'administration en acceptant le haut et pénible office qu'ils exercent sont obligés de renoncer à leurs professions, à leurs affaires; tous leurs moments sont tellement employés aux affaires publiques qu'ils ne peuvent à peine accorder un seul à leurs intérêts privés. Il n'est donc que juste que le trésor public les indemnise des pertes professionnelles qu'ils éprouvent au service de la province.

Si on ajoute à cela l'instabilité de la position qu'ils occupent, on se convaincra facilement que sans un salaire qui puisse indemniser des pertes que doivent nécessairement éprouver tous ceux qui abandonnent leurs affaires privées pour s'occuper exclusivement de celles du pays, il ne se trouvera personne réunissant les qualifications requises, qui veuille consacrer au service du public, ses talents, ses connaissances, sans une rémunération qui équivalle aux sacrifices personnels qu'il est obligé de faire.

On a voulu avoir le gouvernement responsable, c'est à dire, l'administration des affaires du pays exclusivement confiée à des *serviteurs* responsables au peuple de leurs actes; c'est très bien. Mais, comme toutes les choses de ce monde, le gouvernement responsable quelque précieux qu'il soit, a ses avantages et ses désavantages. Or, un de ses désavantages est, qu'il entraîne des dépenses inhérentes au système lui-même; qu'il nécessite l'emploi d'hommes chargés de faire manœuvrer la machine gouvernementale. Or, ces hommes il faut les payer, et les bien payer, pour les indemniser des pertes personnelles, des tribulations, des déboires qui accompagnent l'honorable mais épineux office qu'ils occupent. Le peuple ne doit pas léser sur cet objet s'il veut être bien servi, et ne pas se laisser prendre aux déclamations hypocrites de certains prôneurs d'économie.

Nous croyons que nos hommes d'état sont convenablement rétribués; mais aussi il faut admettre que les places qu'ils occupent ne sont pas des sinécures, tant s'en faut; qu'ils gagnent bien leurs salaires, et que l'on doit accorder quelque chose aussi, pour les dépenses considérables de tout genre qu'entraîne leur position.

On crie beaucoup contre ces salaires; et cependant, on ne dit rien ou presque rien contre l'énormité de l'indemnité que les représentants du peuple se votent si largement; indemnité qui va toujours en augmentant et sur laquelle néanmoins, on semble fermer les yeux. Cependant, combien parmi les 84 représentants qui siègent dans la chambre d'Assemblée, gagnent, nous ne dirons pas la moitié, mais la quarantième partie de la somme qu'ils empochent à chaque session avec une tranquillité de conscience vraiment étonnante? Combien d'entre eux reçoivent leur 25 leur 40s. par jour, et dont tout le travail s'est borné,

vaincus de leur amour du bien public pour croire qu'ils hésiteront un seul instant à s'exécuter de bonne grâce, si les intérêts du pays l'exigent. Mais ce que nous avons voulu démontrer, c'est qu'en vain l'on parlera d'économie publique, si la réforme ne commence pas dans la législature et surtout dans la Chambre d'Assemblée. Que c'est en vain que l'on parlera de réforme dans les dépenses publiques, si les mandataires du peuple ne commencent pas par faire cesser la prodigalité, le pillage qui règne parmi eux. Qu'il y aura injustice, impropriété pour cette chambre, de prétendre diminuer les salaires des fonctionnaires publics, sans avoir commencé dans son propre sein l'œuvre de la réforme. Quelques-uns, sans doute, trouveront que nous parlons très irrespectueusement de la branche populaire de la législature. Nous en sommes vraiment fâché; mais nous avons cru qu'il était de notre devoir de dire au peuple la vérité sur la conduite de ceux auxquels il a spécialement commis la garde du trésor provincial. Nous avons cru devoir dénoncer aux habitants du pays les abus, les prodigalités dont se rendent coupables ceux qu'ils ont choisis pour défendre leurs intérêts et pour veiller à l'emploi judicieux et sage des deniers publics. Nous faisons cette dénonciation dans l'espoir que les représentants du pays rempliront à l'avenir les engagements solennels qu'ils ont contractés sur le *husting*; que le peuple veillera désormais d'un œil jaloux et vigilant sur la conduite de ses délégués, et qu'il saura également les récompenser ou les punir, suivant qu'ils auront bien ou mal rempli la haute mission qu'ils ont sollicitée.

GUGY vs MACDONALD, propriétaire du *Transcript*. Le jury a accordé £10 de dommages en faveur du demandeur Guky.

Un voyage d'essai aura lieu sur le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, dimanche prochain.

Le *Morning Chronicle* donne à entendre que l'éclairage au Gaz de notre cité commencera le 30 du courant.

Le Rev. Messire Harkin de l'archevêché part ce soir pour Toronto où il va remplacer temporairement le Rev. Messire Paré.

Vol.—Deux soldats de la brigade des carabiniers ont cassé une vitre du magasin de MM. Normand & Gervais et ont emporté un bon. La police qui les a saisis, les a également trouvés en possession de livres appartenant à Sir James Stuart.

Mr. Timothée Marcotte, de Déchambault, a obtenu le contrat pour le transport des malles Anglaises entre cette ville et Montréal.

M. Louis Fiset jr. a été admis, à pratiquer comme avocat.

M. Blacklock, arpenteur arrivé dernièrement du lac St. Jean, en a rapporté des prunes provenant d'arbres plantés, il y a environ 170 ans, par les révs. Pères Jésuites.

SOCIÉTÉ.

Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Liste des officiers élus pour l'année courante, à l'assemblée générale, tenue dans la salle de l'ancien Parlement, le 4 septembre 1848, y compris les officiers sectionnaires dont l'élection a été confirmée par la même assemblée et par celle du 14 novembre 1848.

OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Président—L'honorable R. E. Caion.
Président-adjoint—L'honorable Louis Panet.
Trésorier-général—L'honorable Ls. Massue.
Trésorier-adjoint—François Buteau, écuyer.
Com. ordonnateur—L. G. Baillaigé, écuyer.
Secrétaire-archiviste—Ulric J. Tessier, écuyer.
Secrétaire-adjoint—Cyrille Delagrave, écuyer.

OFFICIERS SECTIONNAIRES.

Section *Notre-Dame*,
Vice-présidents—Edouard Glackemeyer et Abraham Hamel, écuyers.
Sous-trésorier—F. Bois, écuyer.
Sous-secrétaires—MM. Thomas Gauvin et Théophile Ledroit.

Députés-auditeurs—MM. Jos. Corbin et Aug. Matte.

Adjoints au comité de régie—MM. Paul Fréchette, Jos. Savard, Michel Roulier, Ed. Saint-Pierre et Godefroy Gingras.

Section *Saint-Roch*.

Vice-présidents—Ls. Prévost et F. X. Paradis, écuyers.

Sous-secrétaires—M. J. B. Martel et Jos. Lefebvre, écuyer.

Sous-trésorier—M. Gabriel Lapointe.

Sous-commissaires—M. Germain Lépine et Frs. Mesnard.

Percepteurs—MM. André Laporte, François Normand et Théophile Racine.

Députés-auditeurs—MM. Chs. Dion et F. X. Renaud.

Adjoints au comité de régie—J. P. Rhéaume, Dr. Ed. Rousseau, écuyers, MM. Ol. Vallée, J. Lémelin, fils, et Chs. Giroux.

ANCIENS OFFICIERS AYANT VOIX DÉLIBÉRATIVE DANS LE COMITÉ DE RÉGIE.

Anciens officiers-généraux—Dr. P. M. Barty, N. Aubin, F. X. Méthot, Vital Têtu et Joseph Cauchon, écuyers.

Anciens vice-présidents sectionnaires—

Julien Chouinard, Joseph Légaré, fils, Joseph Hamel, P. G. Tourangeau, Dr. Baie, Jos. Laurin, Pierre Dorion, Olivier Fiset et Jos. Robitaille, écuyers.

Certifié,

ULRIC J. TESSIER,
Secrétaire-archiviste.

On lit dans *l'Avenir*:
Un ami nous a communiqué le paragraphe suivant:

« Nous voyons par nos journaux d'Europe que M. Guiblier, si bien connu en Canada, comme supérieur du Séminaire de St-Sulpice en cette ville, a réussi, avec son zèle accoutumé, à former des catholiques éparés des environs de Norwood, près de Londres, une congrégation assez nombreuse, devant laquelle prêcha dernièrement, Mgr. l'évêque de St. Louis. »

M. BELLECOUR MISSIONNAIRE A PEMBINNA.—Dans une lettre écrite de Pembina par ce zélé missionnaire à Mgr. de Dubuque et publiée par le *Catholic Herald* de Philadelphie, on voit que le diocèse de Montréal fournira l'année prochaine deux prêtres à cette nouvelle mission. Toujours confiant en la providence, M. B. exprime sa reconnaissance envers les Canadiens qui lui ont donné les premiers secours en argent pour faire cet établissement et implorer en sa faveur le secours de tous les chrétiens fervents et surtout des conseils de la propagation de la foi de Lyon et de Paris.

(Mélanges)

Accident.—On nous écrit de St. Henri: Un pauvre homme, du nom de Joseph Veilleux, de la paroisse de St. Isidore, étant occupé à mettre en sac sa gaudriole au moulin de la même paroisse, fut pris par ses vêtements dans le tour du moulin; il a tourné, frappant tantôt par la tête et tantôt par ses membres, tout autour du petit enclos où se trouve une partie des moulins et qui n'a que six pieds carrés, pendant près de dix minutes, lorsqu'un étranger entrant l'aperçut et arrêta immédiatement le moulin. Ses hardes l'avaient tellement serré de bras qu'il ne pouvait crier. Il fut retiré tout nu et ensanglanté, ses hardes avaient été complètement déchirées sur lui; toute la peau de la tête n'était levée et meurtrie, ses deux bras cassés et les os broyés en quatre places chacun, sa main droite écrasée, ses jambes et tout le corps mutilés, et ses deux pieds démis. On a eu recours immédiatement à un médecin qui lui porte tous les soins possibles, mais qui n'a pas grande espérance de le sauver, vu la gravité et le nombre de ses blessures. Il a une femme et trois enfants. Cet accident est dû à la négligence du propriétaire du moulin qui aurait dû cacher ces mouvements qui se trouveraient si près de la huche dans laquelle tombe le grain moulu.—*Canadien*.

L'AGE DU GÉNÉRAL TAYLOR.—Le président élu des Etats-Unis, est né le 24 novembre 1784, il est donc actuellement dans la soixante-quatrième année de son âge. Il est, sauf le général Harrison, élu à soixante-sept ans, le chef le plus âgé que se soit donné jusqu'ici l'Union Américaine. M. Polk, nommé à quarante-neuf, a été le plus jeune. Un fait assez remarquable, c'est que sur les douze hommes qui ont été appelés à occuper le siège présidentiel (y compris le général Taylor), cinq avaient cinquante-sept ans au moment de leur nomination. La moyenne générale de cet

avez vive douleur de ne pas plaire de ma personne, sans m'exposer à la douleur plus vive encore de déplaire par ma persistance. Je dois donc me retirer, Quelque affligé que je sois, j'emporte du moins une consolation qui m'est bien chère, la dot de la charmante Caroline, que vous avez eu la confiance aimable de me remettre d'avance aujourd'hui, et dont au reste, je vous ai fait mon reçu en bonne et due forme.

« Plaisanterie à part, votre engagement et l'aversion de vos proches pour la noblesse étaient arrivés ensemble jusqu'à mes oreilles avec la particularité de cette dot respectable, attendant en caisse la venue de votre messive. Si je ne me suis pas donné d'abord pour ce que je désirais paraître, c'est que je voulais vous avoir entretenu tête-à-tête, vous avoir magnétié, ensorcelé, enfin avoir pris pleine et entière possession de vous, avant que ma prétendue noblesse eût pu éveiller contre moi dans votre entourage la plus légère opposition. J'ai horreur des querelles de famille. En général, je suis très-pacifique de ma nature. Dans l'exercice de ma profession, je n'ai jamais recours qu'aux moyens doux... à moins pourtant que les moyens violents ne soient nécessaires, et, par exemple, supposé qu'hier soir je n'eusse pu m'emparer de votre esprit, dans la nuit mes deux domestiques, ou plutôt mes deux lieutenants se seraient emparés de la dot, dont grâce à vous, la place m'était connue. Mais vous êtes l'homme le plus charmant que je connaisse; c'est de la meilleure grâce possible que vous venez au devant des coups qu'on se dispose à vous porter; c'est avec une délicate bonhomie que vous vous faites le complice des actes dont vous devez être la victime. Entre les mains d'un voleur, vous êtes un instrument plus précieux que tous les *monseigneurs* du monde.

« Adieu, monsieur, Vivez longtemps pour la prospérité d'une industrie à laquelle je dois ma renommée, et croyez à la véritable considération de votre très-humble et très-reconnaisant serviteur,

CARTOUCHE. »

—C'était Cartouche!... s'écria-t-il stupéfait.—Parbleu! dit Robert, nous lui devons la justice de confesser qu'il a joué admirablement son rôle. S'il n'était pas un grand voleur, ce serait un grand comédien.

—Oui, riez, riez, monsieur le plaisant, quand il m'emporte cent mille livres d'un coup de filet!...

—Cent mille livres!

Ces trois mots furent comme un triple écho qui éclata de tous les côtés à la fois, Mme Vernier était abasourdie. Robert semblait réfléchir, et M. Gerboulleau, acablé sous le coup qui le frappait et dont l'explosion était terrible, ferma ses poings avec rage, pendant que des crispations de fureur se traissaient sur sa figure bouleversée.

—Cent mille livres! répéta Mme Vernier, Vous voilà bien payé de votre folie! Elle lui coûte un peu cher, ajouta Robert; il est vrai qu'il a un autographe de Cartouche.

—Ne peut-on rattraper le voleur, s'écria Gustave, et le forcer à une restitution?—Oh! Cartouche, dit Robert, est un de ces gaillards qui prennent volontiers, mais qui rendent très-difficilement. On peut toujours mettre la police sur ses traces, mais je jure bien d'avance que ce sera peine perdue.

M. Gerboulleau continuait à se lamenter.

—Allons, mon frère, allons, consolez-vous. Tout peut s'arranger encore, Gustave ne demande pas mieux que d'épouser sa cousine sans dot. Ce que vous perdez d'un côté, vous le gagnez de l'autre. Donc vous ne perdez rien.

—Vous croyez? C'est égal, cent mille livres! Sont un beau denier, c'est vrai... mais que voulez-vous! Cartouche en a dépillé bien d'autres; et c'est surtout quand il s'agit de résister à des revers de fortune

On assure que Béranger se laisse vaincre, et se décide à se poser en candidat académique. — dans les formes ordinaires. Toute la littérature applaudira à cette décision, qui va sans doute sauver l'Institut de la présence de M. Armand Marrast.

Marché des Céréales.

23 novembre.
New-York, \$5, 62 c à \$5, 75 c.
Montreal, 24s. 9d.
Québec, 25s. 6d à 26s.

Nous avons reçu hier matin une partie de nos journaux français, le reste nous parviendra quand il plaira à Messieurs les maîtres de Poste. Au reste, les nouvelles d'Europe à l'exception de celles d'Autriche que nous avons communiquées à nos lecteurs, sont peu importantes.

France.—Louis Napoléon a fixé temporairement sa demeure à l'Hotel du Rhin, Place Vendôme où il affiche des manières royales ou impériales.

On dit que le général Cavaignac pour se rendre populaire, va proposer l'abolition de l'impôt sur le sel et la modification de la taxe des 45 centimes.

L'Opinion Publique dit que Raspail a écrit à Ledu-Rollin qu'il renonce à la candidature à la présidence, et qu'il donnera toute son influence à ce dernier.

Tous les journaux des départements signalent l'activité que déploient les partisans de Louis Napoléon pour assurer le succès de sa candidature. Il n'y a pas de ridicules et absurdes histoires dont on ne fasse usage. On va même jusqu'à dire aux paysans, que le prince Louis n'est rien autre que le duc de Reichstadt ; qu'il possède une fortune immense, qu'il va payer la dette publique et abolir les impôts.

On fait circuler la liste suivante comme contenant les noms du futur Cabinet de Louis Napoléon :

- THIERS, ministre des affaires étrangères.
- ODILON BARROT, do. Intérieur.
- VICTOR HUGO, do. Instruction Publique
- GÉNÉRAL OUDINOT, do. Guerre.
- DU PETIT THOUARS, do. Marine.
- FOULD, do. Finances.
- VIVIEN, do. Justice.
- LÉON FAUCHER, do. Commerce.
- RÉMUSAT, do. Travaux Publics.
- GÉRALDIN, do. Directeur des Postes.
- LÉON DE MALLEVILLE, do. Préfet de Police.
- DELASTÉRIE, do. Préfet de la Seine.

Paris.—2 novembre. Raspail a annoncé dans les journaux qu'il persistait à se porter candidat à la présidence.

Aujourd'hui, un déploiement extraordinaire de troupes a eu lieu à l'entour de l'Assemblée nationale. Hier on a fait des discours dans lesquels on menaçait les départements dans le cas où Louis Napoléon serait élu. La ville est très agitée. Des collisions ont eu lieu entre les soldats de la ligne et la garde mobile et se continuent dans les faubourgs au nord de Paris. Un engagement a eu lieu hier au soir dans les faubourgs Poissonnière ; il s'est renouvelé aujourd'hui. Les ouvriers y ont pris part et ont assailli la garde mobile à coup de pierres. Il y a eu des attroupements à la Chapelle. De fortes patrouilles parcourent les rues.

Autriche.—Une correspondance privée annonce que Vienne a capitulé le 28 de novembre ; une nouvelle de cette nature reçue à Paris fixait cet événement au 21.

Prusse.—Une lettre de Stettin dit que l'empereur de Russie a conclu la paix avec les Circassiens, dans l'intention, suppose-t-on, d'envoyer dans les principautés du Danube, une armée de 2 ou 300 mille hommes.

Naples et Sicile.—Des lettres de Naples disent que les affaires de ces deux pays ont été réglées par la médiation de la France et de l'Angleterre. La Sicile demeure province Napolitaine, avec un gouvernement distinct et la constitution de 1812.

Angleterre.—Les affaires commerciales

payer l'an prochain les dividendes sur les fonds français.

La Banque d'Angleterre montre une augmentation de £250,000 dans sa circulation. L'argent continue à être à un taux bas et très abondant.

La Reine et le Prince Albert ont paru comme demandeurs devant la cour de la Chancellerie pour demander un ordre contre le vol (piracy) de leurs croquis et dessins fait par un marchand de gravures de Londres. Défense a été faite au marchand de continuer la publication des œuvres royales.

Une locomotive chargée du chemin de fer de Londres a parcouru 53 milles 17 lieues et deux tiers, dans une heure.

Le Texas Star annonce qu'on a découvert à Durango, dans les environs de Mexico, un million de momies. Elles sont assises, mais elles ont les mêmes bandellettes, enveloppes et ornements que celles d'Égypte.

Le Parlement impérial a été prorogé au 19 décembre.

(Traduit de l'European Times.)

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

L'ÉLECTION des officiers de cette société pour le prochain semestre, aura lieu MARDI, le 23 du courant, à SIX heures et demie précises, à l'école de M. Che. Dion, rue St. Vallier. Les membres sont priés de s'y trouver.

Par ordre, J. B. MARTEL, Sec. S. D. Q. Québec, 24 novembre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

Les séances régulières de Discussion recommenceront Mercredi prochain, le 29 courant, à 7 heures du soir.

Comptant sur la bienveillance des messieurs auxquels il s'est adressé, l'Institut espère pouvoir entretenir ses membres et les citoyens de cette ville de "Lectures et de Cours" réguliers pendant les longues soirées de l'hiver.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Arch. I. C. Q. Québec, 24 novembre, 1848.

HARDS faites, &c.

Rue } P. V. BOUCHARD, } Rue
Sous-le-fort } } } sous-le-fort }
Basse-Ville, QUÉBEC. Basse-Ville,

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDS FAITES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Calçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superflus pour redingottes et pour manteaux, casimires, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries gants, mitaines, etc.

—AUSSI— 600 paires de souliers d'original unis et brodés. 1000 Meules de Caraque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

VINS DE CHAMPAGNE.

LES SOUSSIGNÉS VIENNENT de recevoir via Bordeaux et New-York, SOIXANTE PANIERS Vins de la Champagne, de la célèbre maison B. & S. IRRROY, Mareuil-sur-Ay, département de la Marne, comprenant les espèces suivantes :

- MONTHELON.
- VILLEDOMMANGE,
- MAREUIL,
- VERZENAY,
- SILLERY, GRAND MOUSSEUX.

—AUSSI— MEDOC, ST. ESTAFÉ et ST. JULIEN. J. & O. CRÉMAZIE, 12, Rue la Fabrique. Québec, 17 novembre, 1848.

ARCHITECTURE.

BUREAU DU PRÊT AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848. L'AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au sousigné et les parties respectives de l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

ÉTOFFE DU PAYS,

DE LA Manufacture de Cobourg, H.-C.

LES soussignés, ayant contracté avec la grande manufacture de Cobourg, (H.-C.) pour toute l'étoffe que cet établissement manufacturera cet automne, préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils ont en main un assortiment très considérable de cette étoffe, de toutes les couleurs et de toutes les qualités, et qu'ils la vendent en gros et en détail à des prix très-réduits.

En outre leur assortiment général de draps, casimires, patrons de veste, etc., etc., etc. Aussi, 39 quarts d'aloze, de la meilleure qualité. A. HAMEL ET FRÈRE. Québec, 10 novembre 1848.

de Berthier.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Éléves, sous des Cleres de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes :

La doctrine chrétienne, la lecture française et anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., la géographie, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres, le tout dans les deux langues.

L'exactitude du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de branches d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province.

CONDITIONS : Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie.

Enseignement 2s. 6d.

PROFESSEURS : A. Fayard, cathéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, } cathéchistes mineurs. L. Vadeboncoeur, } J. Gardener, professeur d'Anglais.

N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du rév. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis ; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix : \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.



ETIENNE ALAIN,

CORDONNIER,

Grande rue du Faubourg St. Jean.

A l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a constamment en main un assortiment de plus étendu de Chaussures de tout genre pour Dames et Messieurs qu'il vendra à des prix très réduits. Aussi chaussures de cuir anglais, français et Américains, confectionnés, avec le plus grand soin, et avec les meilleurs matériaux. Ses prix sont réduits. Québec, 17 novembre 1848.

Les Sagamos Illustres,

PAR M. BIDAUD.

PRIX 5s.

Cet ouvrage est en vente chez

J. & O. CRÉMAZIE.

No. 12 Rue la Fabrique.

Québec, 15 novembre 1848.

COMITE DE SECOURS.

TOUTES personnes tenant des billets pour le PREMIER, sont par le présent informées, qu'à défaut par elles de se conformer aux conditions contenues, es-dits billets d'ici au PREMIER DECEMBRE prochain, iceux dits billets seront

AVIS.

MOUNT EAGLE TRIPOLI.

A vendre par le Soussigné :

L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles ; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf.

—AUSSI— 50 boîtes de ferblanc I. C. charcoal. 50 do tôle. James Forster. Rue St. Jean en face du général Wolfe. Québec 18 oct. 1848.

DRUGUES, PRODUITS CHIMIQUES

G. G. ARDOUIN, DISPENSAIRE DE QUÉBEC. Au coin du Séminaire, des RUES FABRIQUE & HOPE.

Medicaments Brevetés, etc.

Le soussigné prend la liberté de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a reçu directement de Londres par les banques Durban et Pearl un assortiment très étendu de VÉRITABLES MEDICAMENTS BREVÉTÉS de DROUGUES ANGLAISES, de PRODUITS CHIMIQUES de PARFUMERIE, etc.

—Ainsi que—

Un choix très recherché de PEIGNES de tous genres en ECALLE et en CORNE.

Flacons d'aloze de terre coupé, montés en argent et autres pour la toilette.

—Aussi—

Vieux savon de Windsor et autres pour la barbe et la toilette.

Le tout à tres-bas Prix.

G. G. ARDOUIN, Québec 20 octobre 1848.

Avis à nos abonnés.

La prochaine Session Parlementaire sera mémorable dans les fastes de l'histoire du Canada. Les questions qui y seront soulevées sont du plus haut intérêt. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre à l'horizon pour nous, ainsi préparons nous à nous mettre à la hauteur des circonstances. Le vaste champ d'observations qui se présente va donner au journal le plus grand intérêt. Nous publierons tous les débats de la Chambre d'Assemblée ainsi que les discours qui seront prononcés, indistinctement, sans nous occuper de quel parti appartiendront les orateurs.

Puis viendront d'intéressant débats sur

La Liberté du Commerce,

L'Education du peuple,

Le Rappel de l'Union,

Le Rappel des lois sur la navigation,

La libre navigation du St. Laurent,

La Réforme Postale,

etc., etc.

—Nous recevons des abonnés pour le temps de la session.

—Le journal ne sera pas expédié pendant la Session à ceux qui n'auront pas payé leur abonnement, d'ici à ce temps, et ce n'est que juste.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau d'étude de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Arrière Courvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures P. M.

J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

FROMAGE DE GRUYÈRES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le J. & O. CRÉMAZIE de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CRÉMAZIE, Rue la Fabrique, No. 1

Québec, 16 juin 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

Marchandises d'automne et d'hiver.

IMMENSE REDUCTION DANS LES PRIX.

VENANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Duskings, patrons de Vestes, Flannelles, Tartans, Châles de Tartan, Draps d'Orléans, Cobourgs, Métrons français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirtings blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant.

Québec 20 Septembre.

ALEX. LAFRANCE,

RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciments aux Messieurs du Clergé et du Public en général, pour l'encouragement litté qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer l'art du Relier dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CRÉMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.

Dr. GIBOUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Batais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CRÉMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SAN-

TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a plus de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, uront des renseignements intéressants du soussigné à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETU.

20 septembre 1848.

BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MURPHY, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTRÉAL, à 5 heures P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 12s sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau d'étude de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Arrière Courvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures P. M.

J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

FROMAGE DE GRUYÈRES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le J. & O. CRÉMAZIE de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CRÉMAZIE, Rue la Fabrique, No. 1

Québec, 16 juin 1848.

